

COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 08/11/2016
(Liste d'Aptitude de B en A)

A l'ouverture de la séance, Solidaires Finances Publiques a donné lecture d'une déclaration liminaire de portée générale dont vous trouverez copie ci-jointe.

La CAP de liste d'aptitude proprement dite comportait l'examen de 73 dossiers, dont 66 « à revoir » 4 "très bon" et 6 "excellents".

Précision : des réunions sur sites ont été organisées par la R.H. pour rencontrer les nouveaux candidats (et même les autres).

La seule spécificité de la L.A. de B en A réside dans la volumétrie des possibilités communiquée par la Direction Générale et qui s'établit seulement à 3 voir 4 agents « Excellents ».

Il en résulte que pour être retenus les dossiers doivent, selon la terminologie employée par l'administration, avoir atteint «un niveau d'excellence». **De fait, n'ont été retenus en «excellents» que des dossiers comportant, outre une appréciation littérale élogieuse (voire « chaleureuse »), un profil croix avec 4 excellents, un nombre significatif de R2 (au moins deux) ainsi qu'une mention explicite du chef de service concernant l'aptitude au grade supérieur.**

Il faut également rappeler l'existence d'une « **file d'attente** » conséquente trouvant son origine dans la fusion des anciennes filières (filières fiscale et gestion publique) qu'il convient préalablement d'"apurer".

C'est dire que dans le contexte actuel, sauf à envisager un bouleversement non souhaitable du classement existant, les agents nouvellement classés en « très bons » n'ont pratiquement aucune chance de se voir **réellement** promus avant **5 ans** ce qui dans le contexte actuel limite singulièrement l'utilité d'une candidature pour les agents âgés de plus de 61 ans.

Sur les 66 dossiers « à revoir », environ 73 % étaient défendus par une organisation syndicale. Sur ce total, une vingtaine d'agents avaient confié la défense de leur candidature à solidaires finances publiques.

Au fil de l'évocation des candidatures « à revoir », c'est au total 22 dossiers qui ont été « réservés » par la direction pour être départagés « hors la vue » des organisations syndicales.

(L'année dernière, seuls 15 dossiers avaient été réservés) . Nous considérons cette distinction comme un encouragement à destination de ces postulants . Espérons que l'Administration ait les moyens d'aller au bout de sa logique .

Vous trouverez ci-après la liste des agents classés par l'administration en « excellents » et en « très bons » (8 « excellents » et 6 « très bons ») assortie de commentaires :

CLASSEMENTS A L'ISSUE DE LA CAP 2016 POUR 2017

1) LISTE DES EXCELLENTS (par rang de classement) :

Nicole GIUGE
Bernadette BATTUT/AREOU
Nelly SAGOT
Pierrick FUSELIER
Bernadette CONSAUVE/BERNARD
Jean Luc MARROT
Pierre TRIBINO
Françoise LE BLEVENEC/CABRIEL

2)LISTE DES TRES BONS :

BESSION Renée
BOUDAL/SAVOY Nicole
PLUCHE Hervé
ROVERA Thierry
SAXE Jean Christophe
VANNIER Jean

Résultat des courses : Passage de deux « très bons » en « excellents » et de quatre « à revoir » en très bons ».

VOTE : Solidaires Finances Publiques a voté contre le projet arrêté par l'administration pour les raisons indiquées dans sa déclaration liminaire ci-jointe.
La séance a été clôturée à 12 heures 30.

Vos représentants en CAPL (Alain NIGON, Bruno FERRAND et l'expert Nicolas EZZAHI)